

REGLEMENT RONDE CÉRÉTANE

Article 1: COURSES des 20 km, 11km et 6 km

LA RONDE CÉRÉTANE : 20 KM
ORGANISATION : Les 20 Km sont ouverts aux 700 premiers inscrits licenciés ou non, des Juniors (JU) aux Masters (M10).

PARCOURS: Le parcours est composé d'une boucle de 2,8 Km dans les rues de Céret, suivie de 2 boucles de 8,6 Km de route et pistes.

<u>CLASSEMENTS</u>: Général: les 5 premiers (ères) + les 1ers (ères) de chaque Catégorie : Juniors, Espoirs, Masters 1 à Masters 10 (Hommes et

Les coureurs primés au Général ne seront pas primés à nouveau dans leur catégorie (non cumul).

Durée maxi de la course : 2h 30. (Arrêt obligatoire des concurrents)

LA RONDE CÉRÉTANE: 11 KM

ORGANISATION: Les 11 Km sont ouverts aux 700 premiers inscrits licenciés ou non, des Cadets (CA) aux Masters (M10).

PARCOURS: Le parcours est composé d'une boucle de 2,8 Km dans les rues de Céret, suivie de 1 boucle de 8,6 Km de route et pistes.

CLASSEMENTS: Général 5 premiers (ères) + les 1ers (ères) de chaque Catégories: Cadets, Juniors, Espoirs, Masters 1 à Masters 10 (Hommes et Femmes).

Les coureurs primés au Général ne seront pas primés à nouveau dans leur catégorie (non cumul).

Durée maxi de la course : 1h 30. (Arrêt obligatoire des concurrents)

LA COURSE POPULAIRE: 6 KM

ORGANISATION: La course populaire et festive est ouverte aux 700 premiers inscrits licenciés ou non, des Cadets (CA) aux Masters (M10).

PARCOURS: 2,8 Km dans les rues de Céret suivis d'une boucle de 3,2 Km sur route dans la campagne Cérétane.

CLASSEMENTS : Général les 5 premiers (ères) + les 1ers (ères) de chaque Catégories : Cadets Juniors, Espoirs, Masters 1 à Masters 10 (Hommes et Femmes).

Les coureurs primés au Général ne seront pas primés à nouveau dans leur catégorie (non cumul).

Durée maxi de la course : 1h . (Arrêt obligatoire des concurrents)

Le **DÉPART** des courses sera donné à <u>9h 30</u>. Avenue d'Espagne (à côté du stade de Rugby Louis Fondecave).

Les ARRIVEES seront jugées devant la Mairie (rue Michel Arribaud).

Article 2 : LICENCE ou CERTIFICAT MÉDICAL pour tous coureurs, enfants compris

4 – CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : ● d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées); •ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :○
Fédération des clubs de la défense (FCD), ○ Fédération française du sport adapté (FFSA),
○ Fédération française handisport (FFH), ○ Fédération sportive de la police nationale
(FSPN), ○ Fédération sportive des ASPTT, ○ Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), o Union française des ceuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP); • ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

En l'absence, l'inscription sera refusée.

Les participants de moins de 18 ans (course de 6 ou 11 Km) devront obligatoirement joindre à l'inscription une autorisation parentale signée.

Article 3: INSCRIPTIONS

Par internet: lien sur notre site www.rondeceretane.com

Par courrier: LA RONDE CÉRÉTANE - BP 222 – 66402 CÉRET CEDEX

Bulletin inscription téléchargeable sur www.rondeceretane.com Paiement par chèque établi à l'ordre de LA RONDE CÉRÉTANE. Les inscriptions se feront par courrier sur le bulletin au dos du présent règlement et accompagné du chèque.

<u>Art 4 – SÉCURITÉ</u>

Un service de sécurité assuré par les organisateurs, la Police Municipale et la Gendarmerie sera mis en place sur le parcours. Tous les coureurs devront se conformer impérativement à leurs prescriptions ou à celles du Code de la Route.

Art 5 - SERVICE MEDICAL

Une protection médicale (Médecins, Assistants, Ambulance) sera mise en place à l'arrivée (devant la Capelleta). Un service de massage, ostéopathe sera assuré près du ravitaillement arrivée

Art 6 - DOUCHES:

Elles seront à la disposition des coureurs au gymnase (Avenue des Tilleuls)

Art 7 – RAVITAILLEMENTS:

6 ravitaillements sur les 20 kms – 4 ravitaillements sur les 11 kms 2 ravitaillements sur les 6 kms et un ravitaillement à 1'arrivée.

Art 8 - RÉSULTATS:

Ils seront affichés au fur et à mesure des arrivées sur la zone du ravitaillement arrivée et Place des Arcades. Classements disponibles le soir de l'épreuve sur : www.rondeceretane.com

Art 9 – ASSURANCES:

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance.

Il incombe aux autres participants d'être assurés individuellement.

Art 10 - RETRAIT des DOSSARDS :

Secrétariat mis en place à l'Ecole de musique, 4 avenue d'Espagne à Céret

du 14 sept au 18 sept de 14h à 18h30 le samedi 19 sept de 9h à 18h30. le dimanche 20 sept de 7h30 à 8h59

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier

Art 11 - RENSEIGNEMENTS

Jusqu'au 5 sept 2020 après 19h: 04 68 83 37 23.

04 68 87 00 53. Fax : 04 68 87 00 56. Office du Tourisme Céret :

Article 12: COURSES ENFANTS

Départ : à partir de 11h00. Inscription du Mardi 10/9 au samedi 14/9 au pt inscription et le Dimanche 15/9 jusqu'à 10h30 au stade, PRIX : 3 €.

CATÉGORIES

Minimes: 3,860 Km pour les enfants nés en 2004 et 2005 Benjamins : 2.010 Km pour les enfants nés en 2006 et 2007. Poussins: 1,060 Km pour les enfants nés en 2008 et 2009. Eveil: 0,750 Km pour les enfants nés en 2010 à 2012 sans classement

Baby: 0,35 Km pour les enfants nés en 2013 à 2015 sans classement

Autorisation parentale et la présentation d'un certificat médical portant la mention exclusive « de non contre-indication au sport en compétition », de moins d'un an à la date des courses (seul certificat accepté)

En l'absence, l'inscription sera refusée.

Article 13: LA RANDONNÉE: 9 KM

ORGANISATION: La randonnée est ouverte aux 450 premiers inscrits à partir de la catégorie Cadet. Le port de chaussures adaptées à la marche est exigé. Les chiens ne sont pas admis.

PARCOURS: Une boucle de 9 Km environ en pleine nature empruntant des sentiers balisés surplombant magnifiquement la ville.

CLASSEMENTS: Aucun classement ne sera établi. Un certificat médical autorisant la marche ou copie d'une licence sportive de moins d'un an à la date de l'épreuve est souhaité mais non imposé.

Attention : Randonnée avec un dénivelé de 250m

ARTICLES GÉNÉRAUX:

Art 14 - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 15 - Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Les coureurs sans dossard seront exclus par les organisateurs . Les suiveurs ou véhicules suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo, voitures...).

Art 16 - Tout concurrent à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur (ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Art 17 - Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de La Ronde Cérétane, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit ou par email à l'organisation. ceretaneronde@orange.fr